

AVIS N° 180 - 2018 / BRVM / DG

Fractionnement d'actions

ECOBANK CÔTE D'IVOIRE

La Bourse Régionale des Valeurs Mobilières - BRVM - porte à la connaissance du public et des intervenants du marché que la société ECOBANK CÔTE D'IVOIRE procédera au fractionnement de ses actions (symbole : ECOC).

L'opération de fractionnement se déroulera selon les modalités suivantes :

- la date effective du fractionnement des actions est fixée au **jeudi 27 décembre 2018** ;
- le rapport de fractionnement est de **cinq (05) actions nouvelles pour une (1) action ancienne** ;
- la valeur nominale de l'action passera de 2 500 FCFA à 500 FCFA ;
- le nombre d'actions composant le capital de la société passera de 11 010 120 à 55 050 600 ;
- la valeur théorique de l'action fractionnée sera publiée par Avis de la BRVM, dans le Bulletin Officiel de la Cote, le **mercredi 26 décembre 2018**.

Pour toute information complémentaire concernant cet avis, veuillez contacter la BRVM à son Siège au (225) 20 32 66 85 / (225) 20 32 66 86, ou les Antennes Nationales de Bourse établies dans chaque pays de l'UEMOA.

Fait à Abidjan, le 11 décembre 2018

Le Directeur Général




Dr. Edoh Kossi AMENOUNVE